

**Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach**  
**Séance du Comité Syndical du 03 mars 2023 à 9h30**  
à la CCI Alsace Eurométropole délégation de Colmar Centre Alsace – 1 place de la Gare 68000 COLMAR

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2022
3. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
4. Compte de gestion et compte administratif 2022
5. Affectation des résultats
6. Budget primitif 2023
7. Ligne de trésorerie – Droit de tirage n°1
8. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024
9. Convention de mise à disposition de moyens
10. Convention de mise à disposition d'un terrain au profit de la société Schiliger Bois
11. Convention de mise à disposition d'un terrain au profit de l'association Homme au Service de la Nature (HSN)
12. Convention de mise à disposition d'immeubles ruraux avec la SAFER Grand Est
13. Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace)
14. Détermination de la trésorerie transférée de l'Etablissement Public du Port Rhénan au SMO dans le cadre de la fin de la concession portuaire et de la dissolution de l'Etablissement Public
15. Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation, l'aménagement et le développement du domaine industrielo-portuaire du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach
  - 15.1 Rendu de l'expertise relative au désordre sur le quai
  - 15.2 Mesures de compensation environnementale du projet EcoRhena : définition de la quote-part portuaire
  - 15.3 Utilisation de la trésorerie de l'Etablissement Public
16. Aménagement du Parc d'activités EcoRhena
  - 16.1 Vente des secteurs 2 et 3 à la société Liebherr-France

**Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach  
Séance du Comité Syndical du 03 mars 2023 à 9h30  
à la CCI Alsace Eurométropole délégation de Colmar Centre Alsace – 1 place de la Gare 68000 COLMAR**

**ORDRE DU JOUR**

- 16.2 Viabilisation du secteur 2
  - 16.3 Convention de groupement de commandes pour les travaux de viabilisation – Extension au secteur 2
  - 16.4 Raccordement électrique
17. Points divers et informations
18. Calendrier et échéances à venir